

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ / MODALITÉS DU PROGRAMME S'UNIR

DURÉE

La période de votation s'étend du 11 au 27 octobre 2023, 23 h 59.

ADMISSIBILITÉ

Tous les membres majeurs de la Caisse Desjardins du Plateau Montcalm peuvent exercer leur droit de vote.

Seuls les cinq (5) projets des organismes préalablement sélectionnés à la suite de l'appel d'organisme tenu en mai 2023 sont admissibles¹. Ces cinq projets retenus dans le cadre de l'édition 2023-2024 du Programme S'UNIR devait être lien avec l'éducation, le mieux-être des aînés, la santé et les saines habitudes de vie, l'environnement et le développement durable ou les nouveaux arrivants.

Les membres de la Caisse Desjardins du Plateau Montcalm sont invités à exercer leur droit de vote, afin de déterminer, parmi les projets retenus, celui qui les interpelle le plus. La Caisse remettra un don de 5 000 \$ réparti entre les 5 organismes selon prorata du nombre de votes reçus.

Les résultats seront diffusés sur la page Facebook de la Caisse Desjardins du Plateau Montcalm, le jeudi 9 novembre 2023, avant midi.

¹ Les organismes ont été sélectionnés par les administrateurs de la Caisse Desjardins du Plateau Montcalm à la suite de la réception des projets, lors de l'appel de projets tenu en mars 2023.